



Compte-rendu de réunion

Objet : Commission Régionale Forêt Bois – Février 2024

Date : 16/02/2024

Lieu : Site de Météo-France, Le Chaudron, Saint-Denis

Service pilote : STEF, Mission Forêt

Étaient présents (ou représentés) :

Organisme	Membre	Nom
Présidence de la CRFB		
Préfecture	Monsieur le préfet	M. Jérôme Filippini
Région	Monsieur le vice-président du Conseil régional	M. Jean-Pierre CHABRIAT
DAAF	le Directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt,	Jacques PARODI
Membres de la CRFB		
Région	Un représentant du conseil régional	M. Jean-Pierre Chabriat
DAAF	le Directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt,	Jacques PARODI
DEAL	le Directeur adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Emmanuel BRAUN
DEAL	l'adjointe à la cheffe du service Aménagement et construction durable, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en matière de construction	donne mandat à Emmanuel BRAUN
DEAL	le représentant du Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement compétent en matière de transport	donne mandat à Emmanuel BRAUN
ONF	le Directeur régional de l'Office national des forêts pour la Réunion et Mayotte,	BENOÎT LOUSSIER
ADEME	le Délégué régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise et de l'énergie	M Frédéric GUILLOT
CHAMBRE AGRICULTURE	le Président de la Chambre d'agriculture de la Réunion, ou son suppléant désigné	M.Stéphane HOARAU
SPFS	le Président du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de la Réunion,	M. Bernard de PALMAS
SPFS	le représentant du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de la Réunion,	M. Emmanuel HUET

T2B 974	le directeur de T2B 974, au titre d'une entreprise de travaux forestiers	M Ludovic ROBERT
ONF	le chef du service forêt de l'ONF à la Réunion, en tant qu'expert forestier désigné par le directeur de l'ONF	M. Stéphane DEFRANOUX
UHPR	le Président de l'union des horticulteurs et pépiniéristes de la Réunion, au titre des représentants des producteurs de plans forestiers	M. Patrice FAGES
SDB	le directeur de l'entreprise Sciages de Bourbon, au titre d'une structure professionnelle régionale représentative du secteur de la forêt et du bois	M. Christophe de PALMAS
ALBIOMA	le responsable approvisionnement local, représentant le Directeur de la société ALBIOMA, au titre du secteur de la production d'énergie renouvelable	M. Benjamin COUSIN
SEOR	le Président de la Société d'études ornithologiques de la Réunion,	M. Christian LEGER
PNR	le représentant du Président du Parc national de la Réunion, au titre des gestionnaires d'espaces naturels	M. Christian BEILLEVAIRE
ADMR	le directeur préseident de l'association départementale des maires de la Réunion, ou son suppléant désigné	Mme. Melissa COUSIN
personnalités qualifiés		
CRPR	M.Patrick HUET, président du comité régional de la randonnée	M. Patrick HUET
SPL Horizon	Cheffe de projet biomasse	Mme Sarah CHADEFAX
SPFS	Propriétaire forestier privé	Patrick DUCRET
Autres participants		
Région	Responsable de service à la direction environnement et énergie	M. Yoland RAMSAMY
Département	Responsable du Service Conservation de la Biodiversité (S.C.B.) à la direction environnement et tourisme	Sandrine GILSON
Département	Responsable programme GIROFLEE	Rémi LABEDAN
CIRAD	Mr. Pierre Marie Cogné, spécialiste bois énergie	M. Pierre-Marie COGNE
GCI	Le directeur de Green Consulting innovation, au titre d'une entreprise de travaux forestiers	M. Charles Henri DIORFLAR
Secrétariat du CRFB		
DAAF	Chef du service environnement, territoires et forêts	M. Bertrand BROHON
DAAF	Responsable de la mission forêts	M. Bruno DESVALOGNE
DAAF	VSC chargé de mission forêt	M. Noé REHSPRINGER

Rappel de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Territorialisation de la planification écologique : implications pour la forêt réunionnaise (DAAF)
- Conséquences du cyclone Belal (ONF)
- Avancées des actions du Programme Régional Forêt-Bois (PRFB) (DAAF)
- Résultat des prises de contact avec les propriétaires forestiers privés (DAAF)

- Présentation du projet GIROFLEE (valorisation innovante du bois énergie) (Conseil départemental)
- Bilan des coupes et travaux 2023, perspectives 2024 (ONF)
- Défense de la Forêt Contre les Incendies : bilan 2023, perspective 2024 (DAAF)
- Questions diverses

La séance a débuté à 14 h et a été clôturée à 17h.

Déroulé de la séance et principales interventions

M. le préfet introduit la séance.

Territorialisation de la planification écologique : implications pour la forêt réunionnaise (DAAF)

La DAAF présente la planification écologique, en particulier les 17 leviers d'action se rapportant à la forêt et les financements dédiés aux différentes mesures. Elle implique un travail avec les collectivités et les acteurs de la filière dans le cadre de la territorialisation du plan.

Pour chacun de ces leviers la question de sa déclinaison dans le contexte de la forêt réunionnaise est abordée. D'ores et déjà, une majorité des actions se retrouvent dans le plan régional forêt-bois, et le plan prévoit de les renforcer afin d'atteindre les objectifs de réduction de GES, de préservation de la biodiversité et des ressources, et d'adaptation au réchauffement climatique.

M. le Préfet rappelle l'importance des conférences des parties (COP) régionales pour la territorialisation de la planification écologique.

La première s'est tenue le 08 décembre 2023 et a permis d'informer les collectivités et certains acteurs du territoire, de contextualiser la démarche et d'établir un calendrier associé. Sur la base d'un questionnaire adapté et de réunions locales, les collectivités vont être interrogées afin de réaliser un diagnostic des actions menées, en cours ou en projet qui répondent aux objectifs de la planification écologique. Une COP est prévue en avril qui dressera un premier bilan des actions locales. Après de nombreux échanges avec les collectivités et professionnels, une feuille de route sera établie et présentée lors d'une troisième COP prévue en septembre 2024.

M. Fage (groupe Fage) : les forêts de la Réunion sont certes riches, mais mourantes dans certaines parties de l'île, étouffées par les EEE. Il faut travailler plus efficacement et trouver de nouvelles méthodes de lutte (les actuelles étant peu efficaces) si l'on espère les léguer à nos petits-enfants.

M. Braun (DEAL) alerte sur la perte des disséminateurs de la forêt réunionnaise.

Conséquences du cyclone Belal (ONF)

M. Loussier (directeur de l'ONF) présente le bilan des dégâts causés par le passage du cyclone Belal dans les forêts publiques.

Les peuplements forestiers ont plutôt bien résisté au cyclone, autant les peuplements à vocation de production que de conservation. En revanche les infrastructures (de protection et d'accueil du public) ont moins bien résisté.

Un mois après le phénomène, plus de la moitié des sentiers sont déjà rouverts, ainsi que plus de 80 % des routes forestières (mesures en linéaire pour ces deux valeurs). Les coûts engendrés par le passage de Belal, entre les frais déjà engagés et ceux encore à prévoir, avoisinent le million d'euros.

M. le Préfet remercie l'ONF pour son travail et leur réactivité, le tourisme étant essentiel pour le département. Il demande si l'ONF est en contact avec les plateformes d'itinéraires de randonnée, en particulier Randopiton, pour mettre à jour les itinéraires ouverts.

L'ONF répond que ce sont des plateformes privées sur lesquelles ils n'ont pas de contrôle donc non, mais intervient quand des itinéraires proposés semblent dangereux, ou passent par des zones à haute valeur écologique. Dans ces cas, et en faisant preuve de pédagogie, il obtient la plupart du temps le retrait de ces itinéraires.

M. Huet (CRPR) rappelle que le site du comité régional de randonnée pédestre est à jour, et que des contacts sont pris régulièrement avec l'ONF.

M. Desvalogne (DAAF) demande où sont situés les dégâts géographiquement, et si les équipements DFCI ont souffert.

Les dégâts pris en compte ici sont ceux causés par Belal, puis Candice et les fortes pluies qui ont suivi, ils sont donc majoritairement localisés sur le grand sud. Certains équipements DFCI ont eux aussi subis des dommages.

Avancées des actions du Programme Régional Forêt-Bois (PRFB) (DAAF)

La DAAF présente les avancées des 10 fiches actions du PRFB

M. De Palmas (SPFS) et M. Robert (T2B 974) s'accordent à dire que le décret de dérogation à RED2 pour les Outre-mer est une bonne chose, car il offre un débouché aux bois issus de défrichements, mais que c'est insuffisant en l'absence d'aides au retour vers l'agriculture, au vu de la difficulté et du coût pour passer d'une parcelle enfrichée à une parcelle cultivable.

M. Cousin (ALBIOMA) rappelle que si ce décret offre effectivement un débouché aux bois issus de défrichements, il ne change rien à la législation en la matière. Les défrichements restent interdits par principe et les dérogations strictement contrôlées.

M. Robert (T2B 974) souhaite revenir sur les aides FEADER. Il pointe des dysfonctionnements, des difficultés administratives difficilement supportables pour de petites entreprises. Il prend son exemple où le manque d'un document administratif lui a coûté 25 000 euros d'AGIO. Il souhaiterait de la simplification de ce côté.

M. Diorflar (GCI) souhaite profiter que tout le monde soit présent pour demander une réunion avec le département (en tant que propriétaire des forêts) et l'ONF (en tant que gestionnaire), sous l'arbitrage de la préfecture et/ou de la DAAF. Il souhaite que tout le monde se mette autour de la table pour discuter des axes possibles d'amélioration pour les petits Entrepreneurs de Travaux Forestier (ETF, 5 sur le territoire). Avec les fortes augmentations de prix sur tout, les difficultés administratives, les chantiers de réfection des dessertes forestières attribués à des entreprises non forestières, et les chantiers qui leur sont alors proposés ils ne s'en sortent plus, et ne tarderont pas à avoir des problèmes de trésorerie, voir être contraints de fermer leurs entreprises si rien n'est fait.

M. le Préfet demande qu'une réunion soit tenue au plus vite, avec la préfecture, le SGAR, la DAAF, les ETF, l'ONF et le CD.

A 15h M. le Préfet s'excuse car il doit s'en aller et ne peut pas assister à la fin de la réunion.

Résultat des prises de contact avec les propriétaires forestiers privés (DAAF)

M. Rehspringer présente les différents types de peuplements et de propriétaires qu'il a rencontré en forêt privée.

Après avoir contacté 54 propriétaires parmi ceux ayant les plus grandes surfaces, il se dégage que les principales essences de production (tamarins et cryptomeria) sont majoritairement absentes ou inexploitablees en forêt privée. Si certaines propriétés ont une altitude suffisante pour y installer ces essences, le coût de la transformation des peuplements actuels en peuplements de productions, et le faible et lointain retour sur investissement empêchent pour le moment le développement d'une sylviculture de production en forêt privée.

M. Cogné (CIRAD) précise que si les peuplements de cryptomérias envahis d'EEE peuvent sembler avoir peu d'intérêt écologique, il peut tout de même s'y trouver des espèces intéressantes et endémiques de faune et de flore, et qu'une évaluation environnementale peut être intéressante avant toute action.

Plusieurs acteurs soulignent que les trajectoires sylvicoles proposées sont binaires, entre production de bois et conservation, alors que les trajectoires d'agroforesterie peuvent être porteuses et devraient être plus considérées.

Présentation du projet GIROFLEE (valorisation innovante du bois énergie) (Conseil départemental)

M. Labedan tient à préciser que ce projet, bien que porté sur le bois énergie, est aussi conçu pour respecter la hiérarchie des usages du bois, entre autres grâce à ses objectifs de structuration de la filière forêt-bois.

Des essais de combustion de bois de cryptomeria de choix 3 sont bien en cours dans les chaufferies d'Albioma, mais il faut préciser que les subventions publiques ne servent pas à financer ces essais.

Le projet Giroflee a pour but la valorisation innovante des biomasses forestières, et est construit autour de 4 axes, comprenant en tout 13 actions (plus un axe de pilotage du projet) :

- L'expérimentation d'itinéraires techniques, pour une meilleure valorisation des forêts
- La caractérisation des ressources forestières
- L'animation territoriale, en particulier la structuration de la filière forêt-bois
- La modélisation et l'évaluation multicritère

Ces quatre axes se répondent et se renforcent mutuellement, afin d'améliorer durablement la souveraineté énergétique de l'île de La Réunion.

Finalement après présentation globale du projet, M. Labedan enjoint tous les acteurs intéressés à se joindre au webinaire du 19 mars où sera présenté et discuté le projet GIROFLEE plus en détail.

Mr. Parodi (DAAF) précise que l'intérêt de ce projet est aussi son côté collectif.

M. Ramsamy (Région) en profite pour évoquer le Schéma Régional Biomasse. Ils en sont à la fin de l'état des lieux, la conception du document d'orientation va commencer et la région souhaite que le département y soit associé.

M. Labedan répond que le département y est déjà en partie associé, et a également la volonté de travailler avec la SPL Horizon pour les aider à avancer sur la gestion du projet Giroflee.

M. Ramsamy souhaiterait que le conseil régional soit associé au prochain comité technique du projet Giroflee.

Bilan des coupes et travaux 2023, perspectives 2024 (ONF)

M. Defranoux, chef du service forêt de l'ONF, présente le bilan chiffré de l'année 2023, et les perspectives pour 2024

M. Diorflar (GCI) remarque que pour 2024, l'ONF a 3 000 m³ de bois exploitables, mais pour lesquels il n'y a pas de desserte forestière. N'est-il pas envisageable que les ETF s'occupent de faire ces dessertes ?

L'ONF répond que si, mais qu'il y a plusieurs étapes préalables. Il faut financer ces dessertes, et pour ça cartographier les tracés optimaux afin de dimensionner les engins à utiliser. Ensuite il faut faire les demandes d'aides FEADER, et s'assurer du respect des règles de la commande publique.

M. Robert (T2B 974) et M. Diorflar (GCI), ETF tous les deux, souhaitent soulever le problème de l'attribution des marchés de dessertes forestières ; Les marchés publics pour l'entretien et la création de dessertes forestières sont monopolisés par de grandes entreprises du BTP, contre lesquelles les petits ETF ne peuvent pas se placer. En effet il s'agit d'entreprises avec des moyens économiques bien plus importants et une grosse équipe administrative rompue aux marchés publics, ce qui leur permet de proposer des prix que les ETF classiques ne peuvent pas proposer.

Or ces entreprises ignorent la nature des travaux forestiers, et ne connaissent pas le terrain forestier, à contrario des ETF locaux qui ne vivent que grâce à la forêt. Les travaux de dessertes font partie intégrante de leur business model et sont plus rémunérateurs que les travaux forestiers ou les coupes. Les ETF seront incapables de se maintenir à flot s'ils ne peuvent pas remporter d'appels d'offres pour les travaux de desserte. Les ETF sont souvent en forêt toute la journée et travaillent seuls et n'ont donc pas le temps de répondre à des appels d'offres.

Les ETF, maillons essentiels de la filière bois, risquent de disparaître si l'ONF n'intègre pas ces données dans les critères techniques de ses appels d'offres.

L'ONF entend ce problème, mais n'est pas en mesure d'apporter seul une solution pour le moment. C'est un des problèmes dont il faudra discuter dans la réunion à venir sous l'arbitrage de la préfecture. L'ONF précise que c'est aussi un des buts de GIROFLEE que d'aider les ETF à se fédérer.

M. De Palmas (Sciage de Bourbon) souhaite intervenir également sur l'état de la filière bois d'œuvre, et plus particulièrement de sciage de Bourbon qui est au bord du gouffre. On parle de l'exploitation du massif de Terre Plate depuis 2013 mais rien n'a avancé. En 2023, sur 400 m³ de tamarins exploités (chiffre donné dans la présentation de l'ONF), seuls 80 m³ sont arrivés à la scierie, et pour 2024 le contrat d'approvisionnement ne prévoit plus de tamarin. Si l'exploitation de Terre Plate ne se lance pas cette année, Sciage de Bourbon fermera et les employés perdront leur travail.

La scierie coûte 7 000 euros par jour à faire tourner et a dégagé 10 000 euros de chiffre d'affaires en janvier. Les conditions que leur propose l'ONF pour le contrat d'approvisionnement semblent insuffisantes. De plus sur 5 ETF à la Réunion, seulement deux ont du travail.

En 2023 Sciages de Bourbon a tout juste réussi à faire tourner la scierie, avec de plus en plus de pannes, car la scierie ne peut plus réinvestir dans le matériel, et des craintes pour 2024. Sciages de Bourbon a passé 15 ans à vendre du bois, au début il ne se vendait pas, mais maintenant que le bois se vend tout seul ils n'en ont plus et doivent licencier des gens qui y travaillent depuis 15 ans. Aujourd'hui, la fluctuation de la mise en œuvre des contrats d'approvisionnement met gravement en péril la survie de l'entreprise.

Réponse de l'ONF : Depuis le début l'ONF approvisionne la filière à la hauteur de la ressource, ils seraient ravis d'en faire plus mais la ressource est contrainte.

Terre Plate pourrait en effet permettre de débloquent un peu la situation. Depuis dix ans l'ONF étudie la meilleure façon d'exploiter l'endroit malgré les contraintes techniques.

La nouvelle option privilégiée serait celle d'un téléphérique fixe, le câble-mât ne répondant finalement pas le mieux aux besoins.

L'ONF souhaiterait être opérationnel avec ce dispositif au mieux début 2025, ce qui paraît loin pour les acteurs qui en dépendent, mais est déjà ambitieux.

Cette année, sans Terre Plate, l'office fournira à Sciage de Bourbon un approvisionnement similaire à celui de l'année dernière, mais l'ONF ne peut pas s'engager à plus, ce ne serait ni réaliste, ni raisonnable.

Défense de la Forêt Contre les Incendies : bilan 2023, perspective 2024 (DAAF)

M. Desvalogne présente le bilan DFCI de 2023, avec une saison des feux de végétation particulièrement calme grâce à la forte pluviométrie. Il présente également les plans de massif de protection de la forêt contre l'incendie (PMPFCI) en cours de rédaction.

Le PMPFCI des Hauts sous le vent a été regroupé avec celui des Makes qui en était jusque-là dépourvu, et est en cours de validation. Une fois ce PMPFCI validé, le prochain chantier sera l'actualisation de celui de Saint-Denis.

Le directeur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt M. Parodi remercie tous les acteurs de leur présence et clôt la séance.